



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du vendredi 2 décembre 2016 à 18h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Tomas BETH, Claude BLANCHET, Julien BRENIERE, Henriette COLLET, Laurence DESLANDES arrive à 18h15, Claude FABRE, Noredine FRIH, Xavier LONG, Isabelle PALMARINI arrive à 18h45, Stéphanie ROUX.

Membres excusés : Sophie GOURCEAUX procuration à Jean-Marie BARRAL, Véronique GENSUL procuration à Noredine FRIH, Sonia MARMUGI procuration à Stéphanie ROUX

Membres absents : Eric LIONS

Secrétaire de séance : Claude FABRE

ORDRE DU JOUR :

1. Statuts de la Communauté de communes de Serre-Ponçon
2. Election des délégués communautaires de la future intercommunalité
3. Convention de prestations de services entre la Communauté de communes et les communes membres
4. Convention de déneigement hameau Saint-Marcellin : Renouvellement
5. Recrutement d'agents recenseurs
6. Bail Camping municipal du Rabioux
7. Bail rural à long terme Vignes – Charles-Henry TAVERNIER
8. Contrat personnel non titulaire
9. Tarifs des repas portés – Année 2017
10. Tarifs de la salle des fêtes – Année 2017
11. Tarifs de la médiathèque – Année 2017
12. Coupe affouagère
13. Subvention exceptionnelle pour acquisition mini bus : association du Football Club
14. Indemnités du trésorier-payeur
15. Captage de la Sarce : conservation droit d'arrosage
16. Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 13 octobre 2016
adopté à 11 voix pour et 1 abstention

1. Statuts de la Communauté de communes de Serre-Ponçon

La délibération a pour but de prendre acte de la création de la nouvelle Communauté de communes de Serre-Ponçon par arrêté préfectoral du 2 novembre 2016. La Communauté de communes de Serre-Ponçon est créée par fusion des Communautés de communes de l'Embrunais, du Savinois Serre-Ponçon et intègre la Commune de Chorges. Les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

La délibération est adoptée à 11 voix Pour et une abstention.

2. Election des représentants de la Commune au sein de la Communauté de communes de Serre-Ponçon

Dans le cadre de la création de la communauté de communes de Serre-Ponçon, il convient d'élire les représentants de la commune au nouvel EPCI.

Toutes les communes ont été avisées de l'impératif d'élire ces nouveaux représentants avant le 15 décembre 2016. La Commune de Châteauroux passera de quatre représentants à deux au sein de la nouvelle assemblée communautaire.

Seuls les conseillers communautaires sortants peuvent se présenter.

L'élection a lieu au scrutin de liste à un tour.

M. Jean-Marie BARRAL dépose la liste : Jean-Marie BARRAL/JULIEN BRENIERE.

M. Noredine FRIH annonce la candidature de M. Eric LIONS.

M. Eric LIONS n'ayant pas fait acte de candidature par courrier à la Mairie ou auprès du Maire et n'ayant donné pouvoir à aucun membre pour le représenter en séance, cette annonce ne peut faire foi de sa candidature.

Les membres du conseil municipal procèdent à l'élection des représentants de la Commune à la Communauté de communes de Serre-Ponçon par vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 13 - Nombre de présents : 10 Nombre de pouvoirs : 3

Résultats :

- Liste BARRAL/BRENIERE : 10 voix 1 bulletin nul 2 blancs.

Messieurs BARRAL et BRENIERE sont élus représentants de la Commune au sein de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

3. Convention de prestations de services entre la Communauté de communes et les communes membres

Cette convention a pour but de définir, dans le cadre du schéma de mutualisation, les modalités administratives, techniques et financières des échanges de services, moyens et/ou matériels entre la Communauté de communes et les communes. Les prestations sont essentiellement liées à l'entretien ou l'exploitation de la voirie, des espaces verts, des bâtiments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Convention de déneigement saison Hiver 2016/2017

Afin de compléter le travail des agents communaux dans le cadre de la viabilité hivernale et de bénéficier d'un matériel adapté en cas de fortes chutes de neige, il est proposé de conclure une convention avec un prestataire qui effectuera les travaux de déneigement sur le hameau de Saint-Marcellin.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Recrutement d'agents recenseurs

Pour réaliser le prochain recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 inclus, l'Insee a divisé la commune en trois secteurs qui nécessitent le recrutement de trois agents recenseurs à temps non complet.

La délibération fixe les modalités de ces recrutements.

Trois postes d'agents recenseurs sont ouverts.

L'offre d'emploi est affichée sur les panneaux communaux et a été publiée sur le site internet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Bail suite à la délégation de service public du camping municipal du Rabioux

Le camping municipal du Rabioux est géré par la SARL New Rabioux dans le cadre de la procédure de délégation de service public. Il convient d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant sur une durée de 15 ans et pour un loyer annuel de 12 000 € Hors Taxe.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Bail rural à long terme

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'acquisition de la propriété Gieulles qui comprend les vignes, un nouveau bail doit être conclu avec M. Charles-Henry TAVERNIER afin qu'il puisse poursuivre son activité liée aux vignobles.

Le choix du locataire est dicté par l'accord avec la SAFER. La durée du bail est de 18 ans, le montant du loyer annuel est de 200 euros. Le bail est incessible (art.7).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Contrat personnel non titulaire : Recrutement

Monsieur le Maire expose que le contrat de l'agent en CAE/CUI arrive à terme. La charge de travail des services techniques s'accroît pendant la saison hivernale et l'effectif de deux agents ne permettra pas de couvrir les besoins de la collectivité. Afin de pallier l'accroissement temporaire d'activité, il est nécessaire de créer un emploi d'agent d'entretien non permanent, à temps complet pour une durée de quatre mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Tarifs 2017 : repas portés

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2017 les tarifs de facturation aux usagers dans le cadre de l'aide sociale à savoir le prix de facturation du repas porté.

Le prix du repas payé à l'hôpital sera de 8,10 euros à partir du 1er janvier 2017, soit 0,10 € d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Après discussion, les membres du conseil décident à l'unanimité, de ne pas reporter l'augmentation des tarifs de l'hôpital sur les usagers.

Les tarifs de 2016 seront maintenus en 2017 pour les usagers.

10. Tarifs 2017 de la salle des fêtes

Le Maire informe qu'il y aura des travaux à prévoir dans la salle des fêtes en 2017.

A l'unanimité les membres du conseil décident de reconduire en 2017 les tarifs 2016 de la salle des fêtes.

11. Tarifs 2017 de la médiathèque

Les membres du conseil municipal décident de reconduire les tarifs 2016 en 2017.

12. Coupe affouage : délivrance d'une coupe de bois en forêt communale

Monsieur le Maire explique que les services de l'Office National des Forêts ont procédé au martelage d'une coupe dans la parcelle 45 de la forêt communale. Les produits mobilisés par cette coupe et les conditions d'accès à cette parcelle paraissent correspondre aux besoins en matière d'affouage. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur la délivrance de cette coupe.

Le rôle d'affouage était ouvert en mairie du 18 au 30 octobre 2016.

La redevance d'affouage s'élève à 20 euros par lot de 3 m³.

Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 30 juin 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Subvention exceptionnelle à l'association du football club pour l'acquisition d'un minibus.

Monsieur Le Maire rappelle que les membres du conseil avaient donné lors du conseil de septembre dernier leur accord de principe pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle au football club de Châteauroux pour l'achat d'un minibus.

La délibération propose de verser la subvention en deux fois, l'une d'ici la fin d'année 2016 et l'autre au cours du 1^{er} trimestre 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Indemnités de conseil du trésorier-payeur

Aux vus du travail du trésorier-payeur et de sa diligence à conseiller et à se rendre disponible pour les besoins de la Commune, Monsieur le Maire propose de confirmer l'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier-payeur.

La délibération est adoptée à 13 voix Pour et 1 voix contre.

15. Captage de la Sarce – Source des Sagnes : conservation du droit d'arrosage

Monsieur le Maire expose que la Commune a abandonné dans sa globalité, l'alimentation en eau potable à partir de la Source des Sagnes au profit d'une alimentation à partir du réseau en provenance du réservoir Saint-Marcellin.

Il est cependant nécessaire de répondre aux besoins d'arrosage des potagers. Après analyse, les besoins d'arrosage à partir du captage de la Sarce couvriront une consommation de 6 000 m³ pour 9 000 m² de potagers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Questions diverses

Motion sur le maintien et la remise à niveau de la desserte ferroviaire dans les Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire présente la motion proposée par l'Association des Maires de France des Hautes-Alpes relative à la liaison ferroviaire dans le département. Les élus demandent notamment le maintien de « l'Etoile de Veynes » permettant le franchissement du piémont du massif alpin sur les axes Est-Ouest et Nord-Sud aux confins des régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, le maintien de l'intercités de nuit Briançon-Paris et la prise en compte du besoin de désenclavement des Hautes-Alpes.

Cabanes pastorales

Monsieur le Maire informe que la Direction Départementale des Territoires a adressé un courriel aux fins de vérifier si les conseillers municipaux ayant pris part au vote de la délibération pour la réhabilitation des cabanes pastorales peuvent être intéressés au projet.

Si tel est le cas, la délibération pourra être annulée et reproposée en veillant à ne pas induire d'éventuels conflits d'intérêt.

Projet microcentrale et IT 05

Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous doit être avec IT05 sur le projet microcentrale.

Centenaire Bruno LIONS

Suite à la réception en l'honneur des cent ans de Monsieur Bruno LIONS, un courrier de remerciement a été envoyé par la famille.

Horaires d'ouverture de la Poste

Le Conseil est informé de la décision unilatérale de la direction départementale de la Poste de réduire de 12 heures les horaires d'ouverture du service à partir du 2 janvier 2017. Le bureau sera ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30.

Horaires d'ouverture de la Mairie

Les horaires d'ouverture de la Mairie ont été modifiés depuis le 1^{er} septembre dernier.

Monsieur le Maire informe qu'un comptage de fréquentation avait été réalisé par le personnel d'accueil. Il en ressortait que la fréquentation était très faible de 12h00 à 12h30 et que les administrés sollicitaient souvent une ouverture plus tôt le matin.

L'amplitude horaire n'a pas été modifiée. Depuis le 1^{er} septembre, les horaires d'ouverture et d'accueil du public sont : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Association Sian d'Aqui

Le Maire informe que l'association Sian d'Aqui remercie la municipalité pour son aide sur les différentes manifestations organisées au cours de l'année.

Projet pico centrale

Le Conseil est informé du courriel de Monsieur BERTALON relatif au projet de pico centrale. Le Conseil demande qu'un accord de principe lui soit donné pour le passage de la conduite sur la partie communale du tracé.

Tour de France

Le Conseil est informé du passage du Tour sur la commune le 20 juillet 2017 vers 13h30.

Agressions canines

Le Conseil est informé du courrier de Mme BENOIT informant la commune qu'elle a été mordue par un patou en se promenant aux Beaumes.

Office de tourisme

Une information sur le devenir de l'office de tourisme de Châteauroux suite au transfert de compétences à la nouvelle intercommunalité est présentée au Conseil.

Au niveau communautaire, rien n'est encore validé, la nouvelle organisation prévoit de supprimer les offices de tourisme communaux. La création du nouvel office de tourisme intercommunal ne sera pas en place au 1^{er} janvier 2017 bien que la Loi prévoit le transfert de compétences des communes à l'intercommunalité à cette échéance.

RTE

Le Maire informe le Conseil que la commune a reçu la réponse du Conseil d'Etat sur ce dossier. L'association Avenir Hautes-Durance est déboutée de son recours suspensif contre l'arrêté de déclaration d'utilité publique ministériel. Cette décision induit la poursuite des travaux et clôt pour l'essentiel l'action en justice malgré l'attente d'un jugement sur le fond. Le soutien financier de la commune aux actions en justice et aux frais d'avocat prend fin.

Le Maire informe également que les camions de RTE du fait de passages fréquents sont à l'origine des détériorations qui ont pu être constatées sur la route de Serre Bayard. Un courrier en recommandé sera adressé.

Sécurité du village

Le Conseil est informé que les habitants des Aubergeries ont déposé une pétition pour alerter la municipalité sur les dangers de la traversée du village. Ils souhaitent la mise en place de dispositifs obligeant les automobilistes à réduire leur vitesse.

Parc National des Ecrins

Le Maire informe le Conseil que le Parc National des Ecrins souhaite rencontrer les élus pour faire un bilan de la charte après trois années d'exécution.

Prochain Conseil municipal

Le Maire informe le Conseil qu'une prochaine réunion est à prévoir avant la fin d'année pour délibérer sur le plan de financement du projet de rénovation thermique des bâtiments communaux des Aubergeries et des Mathieux afin notamment de solliciter une subvention TEPCV avant le 31 décembre 2016.

I

Plan Local d'Urbanisme

Le délégué à l'urbanisme présentera l'avancée des travaux sur la révision générale du PLU au prochain conseil.

Le Conseil est informé que la commission d'urbanisme est désormais chargée de valider toutes les demandes d'urbanisme au regard de l'avancée des travaux sur le PLU.

La prochaine réunion de travail des élus aura lieu le 15 décembre 2016 à 14h30, elle sera suivie d'une réunion publique ouverte à tous les habitants à 18h00.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera présenté au public le 19 janvier 2017.

Une rencontre sur le projet de requalification du centre-bourg est prévue avec l'urbaniste au Parc National des Ecrins le 15 décembre 2015 en début d'après-midi.

Sur le prochain journal municipal, un focus sera fait sur l'élaboration du PLU.

Des élus rappellent que les informations échangées dans le cadre de la réflexion sur l'évolution du PLU ne doivent pas générer un quelconque avantage aux élus et/ou aux administrés qui en auraient connaissance.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

